

Fin de CDD et lettre de refus de CDI

Par katoyo, le 21/12/2019 à 12:59

bonjours je voudrais des precision pour ma situation j'ai actuellement fini mon contrat en CDD dans mon entreprise (le 20 decembre) j'ai eu un entretiens avec mon employeur le dernier jours qu'il m'informe qu'il voudrait me garder en CDI et qu'il me fessait un contrat d'un mois en CDD le temps que la RH fasse le contrat en CDI ,mais moi pour des raison X ,je pouvais pas rester et donc refuser sa proposition oralement qu'elle que heure apres il mon employeur m'appelle me disant de retourner a la RH leurs donner une lettre de refus de CDI .

suis en obligation de le faire ? Comme je sais que je perdrais ma prime de precarite si je le fais

Par Lag0, le 21/12/2019 à 15:23

Bonjour,

Vous ne refusez pas un CDI puisque la proposition de votre employeur était de vous reprendre en CDD d'un mois !

Par morobar, le 22/12/2019 à 09:35

Bonjour,

[quote]

Comme je sais que je perdrais ma prime de precarite si je le fais

[/quote]

Outre la remarque pertinente de @lago quant au contrat proposé, lorque l'employeur est dans la situation, il met en demeure le salarié de reprendre le travail à l'échéance du CDD.

Comme cela le sdalarié pousuit le contrat en CDI ou perd sa prime de précarité.